

# RÈGLEMENTS

## ABONNEMENT PLAN SPORTS ET LOISIRS

### Objet du contrat

Le PSL fournit à l'acheteur l'usage de ses infrastructures sportives et récréatives pendant les heures régulières d'ouverture où les installations sportives et de loisirs sont assignées aux activités PSL. Quelques heures peuvent être réservées pour l'usage exclusif des militaires. L'horaire en vigueur est sujet à changement et ce, sans préavis.

**L'abonnement ne sera pas accordé à moins que la renonciation n'ait été lue, datée et signée.**

### Plan Familial

La famille inclut conjoint et enfants résidants à la même adresse que le membre. Les enfants de 18 ans et plus sont considérés comme faisant partie de la famille s'ils demeurent à la même adresse que leurs parents (maximum 21 ans) ou s'ils sont étudiants (maximum 25 ans). Une preuve de résidence et la carte étudiante doivent être fournies.

### Enfant de moins de 14 ans

Les enfants de 1 à 13 ans doivent être supervisés en tout temps par un adulte de 18 ans et plus pour avoir accès au Centre des sports. Pour des raisons de sécurité, ils n'ont pas d'accès aux équipements cardio-respiratoires, de musculation et au sauna. Les enfants de 13 ans ayant suivi la formation de conditionnement physique pour adolescent ont accès à la salle d'entraînement sans supervision. Les adolescents qui désirent s'inscrire peuvent communiquer avec les moniteurs de conditionnement physique.

### Remboursement

Toute demande de remboursement devra être acheminée via le formulaire de demande de remboursement, disponible sur [ConnexionFAC.ca/Valcartier](http://ConnexionFAC.ca/Valcartier). Les pièces justificatives doivent être téléchargées. (Par exemple : un billet du médecin, un message de mutation, libération ou d'affectation à un cours, etc.). Aucun transfert ou crédit n'est permis.

### Q-AAP+ et VOUS

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. D'ailleurs, de plus en plus de gens pratiquent une activité physique de façon régulière. Règle générale, augmenter la pratique sportive n'entraîne pas de risque de santé majeur. Dans certains cas, il est cependant conseillé de passer un examen médical avant d'entreprendre un programme régulier d'activités physiques.

Si vous prévoyez modifier vos habitudes de vie pour devenir un peu plus actif(ve) et si vous êtes âgé(e) de 13 ans ou moins, ou de 65 ans ou plus, le Q-AAP+ vous indiquera si vous devez ou non consulter un médecin avant d'entreprendre votre nouveau programme d'activités. Si vous avez plus de 69 ans et ne participez pas d'une façon régulière à des activités physiques exigeantes, vous devriez consulter votre médecin avant d'entreprendre ces activités.

Demandez le formulaire Q-AAP+ et vous à notre préposé afin de la compléter.

### Responsabilité pour la perte ou le vol d'équipement

Le membre est responsable de son équipement et de ses effets personnels. Le Service des loisirs communautaires de la Base Valcartier ne sera pas tenu responsable pour la perte ou le vol de l'équipement des effets personnels d'un membre. Des frais s'appliquent pour remplacer une carte PSL.

### Promesse de paiement

Vous promettez de payer le montant total du contrat, suivant le calendrier des versements établis. Un manquement à vos obligations en vertu de ce présent contrat sera considéré si :

- Vous omettez de faire un versement à temps;
- Vous omettez de tenir une promesse faite en vertu du présent contrat;
- Vous devenez insolvable ou vous faites faillite.

Advenant qu'un chèque ou qu'un prélèvement automatique (PA) soit refusé pour insuffisance de fonds, ou pour toute autre raison, le SBMFC / Service des loisirs communautaires peut débourser des frais de 20,00\$ en sus du montant du chèque ou du PA, de votre carte de crédit ou de votre compte de banque.

### Prélèvement automatique

Il vous incombe d'informer le SBMFC / Service des loisirs communautaires, par écrit, de toute modification aux renseignements sur votre compte fournis au recto du présent contrat avant la date du prochain versement.

### Exonération de responsabilité, renonciation aux réclamations, acceptation des risques et dédommagement

Je, soussigné(e), **le détenteur principal**, comprends et reconnais les risques et les dangers inhérents à la pratique de l'activité physique, En mon nom, et ceux de mes dépendants dans le cas échéants et en celui de mes héritiers, légataires, cessionnaires et ayants droit, exécuteurs testamentaires et administrateurs successoraux, et, au cas où je serais admis(e) à participer aux activités physiques offertes au Plan Sports et Loisirs de la Base Valcartier, à la Base Valcartier, déclare :

- renoncer, contre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ses préposés, mandataires et employés, contre le personnel de ses Forces armées canadiennes, à l'égard des biens non publics des membres de ce personnel et contre l'Agence de soutien du personnel des Forces armées canadiennes, ses préposés, mandataires et employés, à leur titre d'employés ou en leur nom personnel, à toute réclamation, de quelque nature que ce soit, fondée sur la responsabilité contractuelle ou délictuelle, qui découle de leurs activités ou est attribuable à celles-ci, y compris leur négligence, ou de toute mesure prise dans le cadre de ces activités;
- ayant conclu et reconnu que la pratique de l'activité physique est dangereuse en soi et peut causer des dommages physiques, et souhaitant néanmoins participer aux activités physique offertes au Plan Sports et Loisirs de la Base Valcartier, assumer de mon plein gré tous les risques qui peuvent être associés à la pratique de l'activité physique en question;
- m'engager à indemniser Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ses préposés, mandataires et employés ainsi que les membres de ses Forces armées canadiennes et l'Agence de soutien du personnel des Forces armées canadiennes, ses préposés, mandataires et employés, de tous les frais et dommages et de toutes les réclamations, demandes, pertes, actions, causes d'action, poursuites ou autres instances présentés, invoqués ou intentés par quiconque relativement aux pertes, dommages aux biens, préjudices corporels ou décès liés ou attribuables, de quelque manière que ce soit, à ma présence lors de la pratique de l'activité physique;
- reconnaître avoir lu la présente Section intitulé « Exonération de responsabilité - Renonciation aux réclamations, acceptation des risques et dédommagement » et comprendre qu'il se veut d'une portée très large afin d'empêcher toute réclamation, et constater mon acceptation du présent document par ma signature.

**PLUS DE DÉTAILS :**  
[ConnexionFAC.ca/Valcartier](http://ConnexionFAC.ca/Valcartier)

Service des loisirs communautaires  
Base Valcartier



# RULES

## SPORTS AND RECREATION PLAN SUBSCRIPTION

### Contract Objectives

The sport and recreation facilities will be available during normal opening hours to the SRP. The schedule may change without notice. Certain hours may be reserved exclusively for military use.

**Membership will not be granted unless the waiver has been read, dated and signed.**

### Family Plan

Family includes spouse and children residing at the same address. Children 18 years of age or older are considered members of the family if they reside at the same address (maximum 21 years of age) or if they are full time students (maximum 25 years of age). A proof of residence or a student card must be provided.

### Children

To access the Sports Centre, children under the age of 14 must be supervised at all times by an adult. For safety reasons, they do not have access to cardio or weight training equipment or the sauna. Children aged 13 years who have taken the adolescents' fitness training may access the training room without supervision. Adolescents wishing to register may contact the Sports Centre.

### Refund

All refund requests must be submitted via [ConnexionFAC.ca/Valcartier](http://ConnexionFAC.ca/Valcartier). Supporting documents must be uploaded. (For example: a doctor's note, a transfer message, release or assignment to a course, etc.) No transfer or credit is allowed.

### PAR-Q+ & YOU

Regular physical activity is fun and healthy, and increasingly more people are starting to become more active every day. Being more active is very safe for most people. However, some people should check with their doctor before increasing their level of activeness.

If you are planning on becoming more physically active than you are now, if you are 13 years old or less, or 65 years old or over, the PAR-Q+ will tell you if you should check with your doctor before you start. If you are 69 years of age or older, and you are not used to being very active, check with your doctor.

Ask the front desk clerk to complete the PAR-Q+ & YOU Form.

### Responsibility for Lost or Stolen Equipment

Responsibility for a member's equipment and personal effects lies with the member. The Valcartier community recreation department will not held responsible for lost or stolen equipment and personal effects. Fees apply for replacement SRP cards.

### Promise to Pay

You promise to pay the total amount of the contract according to your payment schedule. Default: you will be considered in default under the terms of this contract if any of these conditions apply:

- You fail to make any payment on time;
- You fail to meet any promise you have made in this contract;
- You become insolvent or bankrupt;

In the event a cheque or a pre-authorized debit (PAD) is refused due to insufficient funds or any other reason, the amount of the cheque/PAD plus a \$20.00 service charge may be debited to your card or bank account.

### Pre-authorized Debit

You are required to inform CFMWS/Community Recreation Department, in writing of any change in the account information provided on the front page prior to the next due date of payment.

### Release of liability waiver of claims, assumption of risks and indemnification agreement

I, the undersigned and **primary owner**, realize and acknowledge the inherent risks and dangers of practicing physical activity, on behalf of myself, and my dependents, my heirs, devisees, successors, assigns, executors and administrators, in consideration of being permitted to participate in physical activities at Valcartier Base offered by the sport and recreation plan, do hereby:

- waive all claims of any nature or kind whether in contract, tort, negligence or otherwise, against Her Majesty the Queen in right of Canada, Her officers, servants, agents, employees and members of Her Canadian Armed Forces, and against those members' Non-Public Property, and against the Canadian Armed Forces Personnel Support Agency, its officers, servants, agents and employees, all in their employment and private capacities, in any manner arising out of, based upon, occasioned by or attributable to the activities of them, including negligence on their part, or any action taken or things done or maintained by virtue thereof;
- having determined and acknowledged that practicing physical activities is risky and may inherently hazardous and may result in physical harm and wishing in any event to carry out the activity, voluntarily assume any risks that may be associated with practicing physical activities;
- at all times indemnify and save harmless Her Majesty the Queen in right of Canada, Her officers, servants, agents, employees and members of Her Canadian Armed Forces, and those members' Non-Public Property, and the Canadian Armed Forces Personnel Support Agency, its officers, servants, agents and employees, from and against all claims and demands, loss, costs, damages, actions, causes of action, suits or other proceedings by whomsoever made, brought, or prosecuted in a manner, related to any loss, property damage, personal injury or death, resulting from, occasioned by or attributable in any way to my presence when practicing physical activities;
- acknowledge having read this Release of Liability, Waiver of Claims, Assumption of Risks and Indemnification Agreement and understanding the Agreement is intended to be broad and all inclusive so as to preclude any claims, indicate my acceptance of this document by my signature.

